

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq :

Vu la délibération du 24 janvier 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 9 février 2011 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la volonté de la communauté de communes de Lacq d'organiser les activités du réseau cyber- base,

DECIDE

Article 1 : de fixer les tarifs pour les activités du réseau cyber- base comme suit :

➤ **Tarif adhérents**

Carte d'abonnement	5,00 €
Carte de connexion Internet de 2h	3,00 €
Impression noir/blanc (10 pages/jour, papier non fourni)	gratuit
Au-delà de 10 pages/jour (unité)	0,15 €
Impression couleur	0,30 €

➤ **Tarif non adhérents**

Connexion Internet (le ¼ d'heure)	0,80 €
Bureautique (à l'heure)	1,50 €
Atelier découverte	4,00 €
Impression noir/blanc (10 pages /jour, papier non fourni)	gratuit
Au-delà de 10 pages/jour (unité)	0,15 €
Impression couleur	0,30 €

➤ **Tarif demandeurs d'emplois** (appliqué sur présentation d'un justificatif Pôle emploi datant de moins de trois mois)

Carte d'abonnement	gratuit
Connexions internet liées à la recherche d'emploi	gratuit
Impression noir/blanc (10 pages /jour, papier non fourni)	gratuit
Au-delà de 10 pages/jour (unité)	0,15 €
Impression CV couleur (10 pages /jour, papier non fourni)	gratuit
Au-delà de 10 pages/jour (unité)	0,30 €

➤ **Location cyber-base**

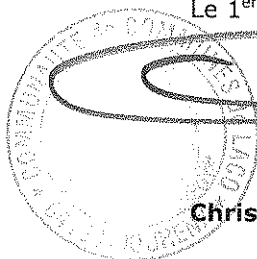
1 heure
3 heures

25 €
70 €

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 21 décembre 2012.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président,



Christian LÉCHIT